

Lachapelle-sous-Rougemont

Le panneau d'agglomération déplacé quelle conséquence pour le radar ?

Depuis une semaine, le panneau d'entrée de la commune a été repoussé d'une centaine de mètres afin de réduire la vitesse dans la zone d'activité. Un déplacement qui a pour conséquence de devoir changer le réglage du radar mobile, qui lui n'a pas bougé.

Ce sont des travaux d'apparence anodins qui ont intrigué quelques Chapelons ainsi que des automobilistes empruntant quotidiennement la très fréquentée D83. Fin novembre, à l'occasion de travaux dans la commune de Lachapelle-sous-Rougemont, des agents de voirie déterrent le panneau d'entrée d'agglomération (direction Les Errues). Il est replacé 100 mètres plus loin, agrandissant ainsi la zone limitée à 50 km/h. La scène est alors partagée par certains riverains sur les réseaux sociaux. « Attention, le panneau d'entrée est placé avant le radar ! » prévient un internaute. En effet, cette légère modification inclut un radar,



De 70 km/h jusqu'à présent, les automobilistes devront passer à 50 km/h maximum devant ce radar mobile. Photo Benjamin Cornuez

qui lui n'a pas bougé, auparavant placé dans une zone à 70 km/h.

Un carrefour dangereux
« Ça va faire comme à Gros-magny » réagit une seconde personne sous cette même publication. Cette dernière

fait référence à la mairie de Gros-magny qui avait avancé sa zone urbaine par le même procédé et abaissé la vitesse maximum contrôlée par un radar fixe. Le tribunal administratif avait alors jugé « la densité urbaine insuffisante à cet endroit pour motiver une

telle mesure », et contraint la commune à abroger son arrêté municipal. Contacté, le maire de Lachapelle-sous-Rougemont, Eric Parrot, s'amuse de la comparaison. « Nous avons vu cette affaire, affirme-t-il, mais la situation chez nous est différente. Le

panneau a été déplacé uniquement pour englober la zone d'activité de La Brasserie. Certains arrivaient trop vite et cela pose problème pour sortir ou entrer dans la zone. Le carrefour était dangereux. »

Le radar bientôt mis à jour

Si sur les réseaux sociaux, certains s'insurgent, la mesure est plutôt bien reçue par les habitants de la commune. « C'est vrai que les gens ont tendance à rouler vite à l'entrée du village, ça ne peut pas faire de mal » commente un commerçant.

L'arrêté municipal élargissant la zone urbaine a bien été déposé ; le radar, lui, n'a pour l'instant pas été adapté à la nouvelle réglementation. « La démarche est en cours, indique la préfecture du Territoire de Belfort. Notre demande auprès du département du contrôle automatisé (DCA) a été acceptée. Le radar flashera à 50 km/h sous peu, dès la prochaine opération de maintenance. »

● Benjamin Cornuez